



Nicolas Théry  
Président Directeur Général  
de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel  
88-90 rue CARDINET 75017 Paris

A Paris,  
Le 17 mai 2016

N réf : 18

Monsieur le Président Directeur Général,

Nous prenons connaissance d'une tribune publiée le 3 mai sur le site du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) appelant à la fermeture du compte bancaire de l'organisation « BDS France » ouvert dans votre banque au motif que les activités de ce collectif – qui est partie de la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions contre la politique du gouvernement israélien - relèveraient de l'antisémitisme.

Nous tenons à attirer votre attention, au cas où vous seriez effectivement saisi d'une telle demande, sur son caractère inacceptable et dangereux.

Chacun peut constater que l'Etat d'Israël se trouve de plus en plus isolé sur la scène internationale et est l'objet de condamnations répétées en raison de la politique de son gouvernement. Les résolutions de l'ONU qui condamnent la colonisation et l'occupation en sont la manifestation constante.

C'est cette situation qui conduit des citoyens à lancer des appels au boycott, notamment des produits issus des colonies israéliennes en Palestine occupée, mais aussi un nombre grandissant de sociétés à désinvestir pour ne pas prendre de risques juridiques par leur présence directe ou indirecte dans les colonies israéliennes en territoire occupé. Colonies illégales au regard du droit international et du droit humanitaire, comme le rappelle l'avis du ministère des affaires étrangères à l'adresse des entreprises du 24 juin 2014, ou encore le comité des droits de l'homme de l'ONU (CDH) qui prévoit l'établissement d'une « liste noire » des entreprises qui contribuent aux activités de colonisation.

Que les soutiens inconditionnels de cette politique en soient affectés ne nous surprend pas : c'est dans l'ordre des choses. Notre association, elle aussi partie prenante de la campagne internationale BDS, fonde son action sur le respect du droit des peuples et des droits humains.

Il est du droit de chacun de porter sur cette situation politique un regard différent, mais il serait insupportable de voir une entreprise comme la vôtre prendre une décision consistant à chercher indirectement à brider la liberté d'expression de citoyens qui manifestent leur attachement à l'application du droit international dans cette région du monde.

Vous comprendrez bien que céder à ce type de mise en demeure porterait atteinte à la crédibilité et aux intérêts de votre établissement, en France comme à l'étranger.

Je ne doute pas que vous en soyez vous-même tout à fait conscient et vous prie de croire, Monsieur le Président Directeur Général, en l'assurance de ma profonde considération.

Taoufiq TAHANI,



Président de l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)